



Rapporteur : M. MARTIN

49244

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

41.2 - Bâtiments - Moyens Généraux

Le jeudi 21 mars 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. SOHIER), M. LENFANT (pouvoir donné à M. MARTIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 9 février 2024 relative aux bâtiments et moyens généraux ;

Exposé :

La politique immobilière et de la gestion des bâtiments, ainsi que des moyens généraux du Département s'inscrit résolument dans l'objectif de poursuivre la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité, tout en offrant aux usagers, agents et élus les moyens de travailler dans de bonnes conditions malgré un environnement budgétaire contraint.

Plusieurs actions seront ainsi poursuivies en 2024 afin d'améliorer le patrimoine immobilier (extensions ou réhabilitations de collèges, de centres départementaux d'action sociale, de centres de secours, de centres routiers) ou d'acheter du mobilier plus confortable et des véhicules neufs moins émetteurs de gaz à effet de serre. Les changements de comportement seront également sollicités de la part des utilisateurs en faveur d'une sobriété renforcée dans l'usage des équipements mis à leur disposition.

I - CONCERNANT LES BÂTIMENTS

Le parc immobilier du Département représente 767 000 m² de surfaces pour environ 305 sites, auxquels il faut ajouter le patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours, confié au Département depuis 2009 et qui compte environ 91 000 m² répartis sur 92 sites.

La politique patrimoniale du Département s'articule autour de quatre axes principaux :

- Structurer et adapter le patrimoine pour répondre aux objectifs des différentes politiques sociales, éducatives, culturelles et sécuritaires,
- Maintenir la qualité d'usage de l'ensemble de son parc,
- Améliorer l'accessibilité des immeubles à tout type de handicap,
- Améliorer la performance énergétique, maîtriser les dépenses correspondantes et limiter l'impact environnemental.

Le projet de budget d'investissement en matière de bâtiments s'élève en 2024 à 58,44 millions d'euros tous budgets confondus. Ce montant, déterminé en fonction de l'avancement des études et des travaux des opérations engagées à ce jour par la collectivité, confirme le niveau important des investissements du Département au travers notamment de son patrimoine bâti.

Le budget de fonctionnement 2024 s'établit quant à lui à 21,036 millions d'euros tous budgets confondus.

A . Les investissements immobiliers

1. Collèges

Les collèges publics bénéficient d'investissements majeurs encore en 2024. 31,83 millions d'euros leur sont consacrés.

L'année 2023 a vu la livraison du nouvel espace de restauration du collège de Pacé (2,7 millions d'euros) et la restructuration du collège de Retiers (2,9 millions d'euros). Le collège de Melesse a ouvert à la rentrée 2023 : un projet exemplaire en matière de performance énergétique qui représente un investissement de 18,6 millions d'euros.

En 2024, les chantiers se poursuivent avec le chantier de la restructuration du collège de Bain-de-Bretagne (7,3 millions d'euros) avec la rénovation des bâtiments au printemps et la livraison de la nouvelle cour en milieu d'année. Les travaux continuent sur les restructurations de Val d'Anast (12,2 millions d'euros) avec une nouvelle demi-pension livrée mi 2024, et de Le Rheu (11,9 millions d'euros) avec cette année une nouvelle administration, une demi-pension complète neuve et la salle de spectacle, remise en service mi-janvier.

Les études de conception vont s'achever pour la cité scolaire de Combourg et l'extension du collège des Gayeulles lancés en co-maîtrise d'ouvrage avec la Région. Les travaux vont démarrer en fin d'année pour les extensions / reconstructions des collèges de Cleunay à Rennes et Pierre de Dreux à Saint-Aubin-du-Cormier. C'est également le cas de 4 rénovations énergétiques à Duguay-Trouin (Saint-Malo), Paul Féval (Dol-de-Bretagne), Clotilde Vautier (Rennes) et Victor Segalen (Châteaugiron), conformément à la trajectoire bas carbone du Département. 3 autres programmes seront finalisés cette année : Hautes-Ourmes à Rennes, Val Couesnon et Liffré.

Par ailleurs, les collèges bénéficient d'interventions transversales dans les domaines suivants :

- un programme de renouvellement des équipements et des mobiliers pour environ 1,251 million d'euros,
- un programme pluriannuel de maintenance et de travaux d'amélioration de 6,3 millions d'euros.

2. Autres bâtiments

L'investissement portant sur la modernisation des locaux et des services s'établit à 18,20 millions d'euros, tous budgets confondus.

Pour les centres départementaux d'action sociale, l'Espace social commun Simone Iff à Rennes (17,2 millions d'euros) ouvre en ce début d'année. Le concours d'architecte est lancé pour la création du centre départemental d'action sociale à Le Rheu et la programmation de Chantepie est en cours d'études, tout comme pour l'extension et la rénovation du centre départemental d'action sociale de Guichen.

Pour les infrastructures liées à l'entretien du domaine routier départemental, les constructions des centres routiers mutualisés de Retiers (4,4 millions d'euros, y compris le centre de secours) et Saint-Aubin-du-Cormier (4,2 millions d'euros, y compris le centre de secours), seront livrées début 2024. Les études de conception sont en cours pour la construction du nouveau centre d'exploitation à Val-Couesnon : il remplacera 2 centres existants et un lieu d'embauche pour les espaces naturels sensibles. Il intègre la terre crue transformée localement dans le mode constructif pour réduire l'impact environnemental du projet.

Enfin, il faut souligner l'effort constant du Département sur le maintien de la qualité d'usage de son patrimoine. 5,41 millions d'euros sont ainsi dédiés en 2024 aux travaux d'entretien et d'amélioration des locaux, et notamment la fin des aménagements et la maintenance de l'Hôtel du Département.

3. Patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours

L'investissement sur le patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours s'établit à 8,41 millions d'euros en 2024.

Les travaux s'achèveront en 2024 pour la création du module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant sur le site de L'Hermitage (1,6 million d'euros), ainsi que pour les centres de secours volontaires mutualisés avec les centres routiers à Retiers et Saint-Aubin-du-Cormier.

Les études de conception sont en cours pour les reconstructions des centres de La Bouëxière et Baulon. Les travaux vont démarrer cette année. La consultation des architectes a démarré pour les centres Rennes Sud-Ouest à Bruz et Cancale. Le centre mutualisé de Guignen, qui fera aussi appel à la terre crue dans sa construction est en phase d'études de programmation.

2,8 millions d'euros sont prévus pour les acquisitions des centres de secours auprès des communes de Redon, Bain-de-Bretagne et Bourg-des-Comptes, notamment, permettant une économie globale à terme de plus de 4,6 millions d'euros sur les loyers versés par le Service départemental d'incendie et de secours.

952 000 euros seront également dédiés en 2024 aux travaux d'entretien et d'amélioration des locaux.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 19,335 millions d'euros sur le budget principal, 130 000 euros sur le budget annexe Biodiversité et paysages et 1,571 million d'euros sur le budget annexe Bioagropolis, soit un budget total de 21,036 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement sont stables du fait des prix des énergies en légère baisse globale malgré la réduction des mesures nationales d'aide aux collectivités.

II – CONCERNANT LES MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux regroupent l'ensemble des moyens mis à la disposition des services départementaux et nécessaires à leurs activités, en particulier : l'imprimerie, les fournitures administratives, les mobiliers et les véhicules.

Il s'agira, pour 2024, de poursuivre la démarche de simplification et d'harmonisation des moyens mis à disposition des agents. L'objectif est d'aller vers plus de sobriété et de standardisation, en intégrant l'innovation liée aux évolutions numériques et aux nouvelles formes d'organisation du travail et de pratiques professionnelles.

Le budget consacré aux moyens généraux en 2024 s'établit à 8,307 millions d'euros en fonctionnement et 5,066 millions d'euros en investissement.

A. Logistique

En fonctionnement (4,141 millions d'euros)

Le budget primitif couvre principalement les dépenses relatives aux postes suivants :

- Carburants (stockés ou payés sur les cartes accréditatives) avec une hypothèse de baisse de 15 % de la consommation par rapport à 2023 et à prix constant : 1,8 million d'euros ;
- Nettoyage des locaux de la collectivité (hors collègues) : 1,653 million d'euros en baisse de 4 % par rapport au budget primitif 2023, pour tenir compte de l'arrêt des prestations au gymnase de Ker Lann et à la suite de la décision de faire un seul passage de nettoyage des vitres par bâtiment au lieu de deux ;
- Fournitures administratives, entretien et équipements divers : 143 800 euros ;
- Télématique : 50 000 euros correspondant aux abonnements prévus associés aux boîtiers qui doivent être déployés en cours d'année (consécutifs à un investissement de départ de 120 000 euros).

En investissement (4,961 millions d'euros)

- Achats de divers matériels, mobiliers et fournitures pour 1,2 million d'euros ;
- Acquisition de véhicules inférieurs à 3,5 tonnes : 928 000 euros conformément aux nouvelles dispositions de gestion de la flotte visant à rajeunir la flotte en cohérence avec les contraintes réglementaires, budgétaires, et les orientations politiques avec une part réservée à l'acquisition de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre (véhicules électriques) ;
- Acquisition pour un montant de 200 000 euros de plusieurs dizaines de vélos de services à assistance électrique, permettant aux agents et élus présents sur le site de Beauregard et dans les territoires d'effectuer des déplacements décarbonés chaque fois que cela est possible ;

- Acquisition de véhicules lourds (engins opérationnels) : 2,633 millions d'euros.

B. Editions pluri média

Le Département poursuivra en 2024 sa politique de modernisation des moyens d'impression dans un objectif de maîtrise des coûts et conformément aux objectifs réglementaires (loi relative à la transition énergétique). Il s'agira par ailleurs de poursuivre la mise en œuvre de la signalétique ainsi que les démarches de dématérialisation de la collectivité et de les étendre à certaines publications.

En fonctionnement (511 000 euros)

Le budget primitif 2024 comprend les dépenses relatives aux postes suivants :

- Maintenance des équipements (matériel imprimerie) : 71 500 euros ;
- Acquisition de productions : 100 000 euros ; en baisse de 50 % par rapport au BP 2023 pour tenir compte de la réalisation en interne de productions sur support rigide (à la suite de l'acquisition en 2023 d'une machine à impression numérique « grand format ») ;
- Dépenses de fournitures : 210 000 euros comprenant les consommables liés aux productions réalisées sur supports rigides ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la signalétique : 110 000 euros.

En investissement (37 600 euros)

- Acquisition de matériel d'imprimerie et d'édition pluri média divers : 37 600 euros.

C. Entretien des véhicules et prestations assurées par le Service départemental d'incendie et de secours

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le groupement maintenance et logistique mutualisé du Service départemental d'incendie et de secours assure la maintenance de l'ensemble de la flotte des véhicules et engins des deux entités ainsi que la gestion des équipements de protection individuels et vêtements de travail (distribution et nettoyage).

Les dépenses correspondant aux prestations d'entretien, d'acquisition de pièces détachées, au fonctionnement du garage et à l'entretien des vêtements de travail sont avancées par le Service départemental d'incendie et de secours et remboursées par le Département sous la forme d'une contribution annuelle révisable au budget de fonctionnement du service mutualisé.

Les dépenses correspondant à l'acquisition des vêtements de travail sont avancées par le Service départemental d'incendie et de secours et facturées annuellement au Département.

En fonctionnement (3,2 millions d'euros)

Le montant correspond à :

- la contribution au fonctionnement du service mutualisé pour couvrir les frais d'entretien et de maintenance de la flotte, constituée par les véhicules et les engins départementaux, ainsi que la masse salariale des agents mis à disposition. Le montant s'établit à 3 millions d'euros en 2024 ;
- l'acquisition des vêtements de travail et équipements de protection individuels qui est assurée via

un groupement de commandes avec le Service départemental d'incendie et de secours, pour un montant de 200 000 euros pour l'année 2024.

En investissement (30 090 euros)

- La subvention d'équipement versée au Service départemental d'incendie et de secours au bénéfice du service mutualisé sur les deux sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de La Gouesnière est de 30 090 euros.

D. Unité de gestion des sites Alto (pour Appui Logistique Travaux et Organisations)

En fonctionnement :

440 000 euros de crédits sont prévus pour couvrir l'entretien courant, la gestion des déchets ainsi que les contrôles réglementaires sur les deux sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et La Gouesnière et la prestation de restauration proposée sur le site du Hil.

En investissement :

37 600 euros sont prévus pour le renouvellement des équipements des deux sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de La Gouesnière.

E. Recettes

En recettes, 181 000 euros ont été inscrits au crédit des moyens généraux au budget primitif 2024 correspondant essentiellement aux produits des cessions d'immobilisation (revente des véhicules et engins par l'intermédiaire d'une plateforme de vente aux enchères en ligne).

III - SÉCURISATION DU SITE DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Des crédits sont prévus à hauteur de 400 000 euros en fonctionnement pour sécuriser le site en semaine et le week-end, ainsi que lors des sessions (gardiennage, filtrage et sécurité incendie).

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2024, l'ensemble des crédits de paiement correspondants ;
- d'ouvrir au budget primitif 2024, les autorisations de programme telles que figurant dans le tableau ci-après ;

POUR LES BATIMENTS		
AP/AE	LIBELLE AP/AE	TOTAL AP
BATII172	AMENAGEMENT DES COURS DANS LES COLLEGES	2 776 000,00 €
BATII173	RENOVATION THERMIQUE DES FACADES COLLEGE BAIN DE BRETAGNE	2 622 000,00 €
BATII174	CONSTRUCTION COLLEGE BEAUREGARD RENNES	181 000,00 €
BATII178	RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION COLLEGE DE MONTAUBAN	155 000,00 €
BATII179	AMENAGEMENT DE LA COUR ET LOCAUX DIVERS COLLEGE DE MONTFORT SUR MEU	125 000,00 €
BATII175	ACQUISITION LOCAUX TERTIAIRES (MISSION MNA)	2 120 000,00 €
BATII176	CONSTRUCTION CAISSONS ECOLE DU SDIS	155 000,00 €
BATII177	EXTENSION CIS BOURG DES COMPTES	155 000,00 €
BATII180	RENOVATION ET EXTENSION CIS DE MONTREUIL SUR ILLE	125 000,00 €
BATII084-2024	GROSSES REPARATIONS LABORATOIRES + PEPINIERE	107 000,00 €
POUR LES MOYENS GENERAUX		
ACHAI001	MOYENS GENERAUX	1 750 000.00 €
VEHII001	MOYENS GENERAUX VEHICULES	1 236 374.00 €
VELOI001	MOYENS GENERAUX VELOS	205 000.00 €
MROUI001	MATERIELS ROULANTS	3 207 875.00 €
IMPRI001	MOYENS GENERAUX IMPRIMERIE	112 613.00 €

- de retirer, afin de sécuriser le processus d'élaboration du budget primitif 2024, la délibération portant sur le même objet présentée et voté lors de la session du 9 février 2024.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 22

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 mars 2024

ID : AD20240294

Pour extrait conforme